SAINTE-EULALIE DE CERNON

Procès-verbal du conseil municipal

Lundi 14 septembre 2026

Présents : M. Thierry CADENET, Mme Brigitte CROS, M. Yoann FORESTIER, M. Victorien GENIEZ, Mme Célia GLANDIERES, Mme Émilie HÉRAIL, M. Pierre LOGEAY, M. Maxime NUCCIO, Mme Pascale POUGNET.

Absents excusés : Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE ayant donné procuration à M. Victorien GENIEZ, M. Philippe VIALA.

Secrétaire : Célia Glandières

La séance est ouverte à 19H00.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026.**
2. **Délibération de principe relative au transfert des compétences « eau potable » et/ou « assainissement » au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Larzac (SIAEP) :**

Le conseil municipal émet un avis de principe favorable au transfert des compétences alimentation en eau potable et assainissement au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Larzac.

3. **Approbation de la convention tripartite pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif (Commune, SIAEP et Véolia) :**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention tripartite relative à la facturation, au recouvrement et au reversement des redevances d'assainissement collectif entre la Commune, le SIAEP du Larzac et Veolia Eau. Cela concerne la part assainissement collectif du Hameau du Rouquet, qui est collectée par Véolia Eau et reversée à la commune.

4. **Désignation d'un correspondant Incendie et Secours :**

Conformément à l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure, dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal, un correspondant incendie et secours doit être désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Pour rappel, ce correspondant, participe à la définition d'une politique locale en matière de gestion des incendies et des secours, axée notamment sur les points suivants :
- l'identification des risques ;
- la planification et l'actualisation des documents administratifs, techniques et opérationnels locaux, tel que le PCS ;
- la prévention, l'information et la sensibilisation des habitants.

Le maire désigne **Mme Brigitte CROS** pour assurer ces fonctions.

5. Extension de l'Eclairage Public Chemin de Millau

Le SIEDA estime le coût des travaux à 13 217,95 € HT. La commune ayant transféré la compétence

« éclairage public » au SIEDA, la participation de la commune s'élève à **11 817,95 € HT**.

Questions diverses :

- **Solidarité aux communes sinistrées par les incendies 2026**

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées. Aussi, le conseil municipal décide de faire un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile.

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner – maison de Gabriel CALMES**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter pour l'acquisiton de la maison de Gabriel CALMES. Le Maire étant intéressé, il est sorti de la salle durant la discussion et le vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.